



REGLEMENT DE L'EDF TRAIL DES VALLÉES D'AIGUEBLANCHE

EDITION 2023

Présentation

L'EDF Trail des Vallées d'Aigueblanche (ETVA) est organisé par l'association Nâves Ski Nordique (N.S.N) avec le soutien d'EDF et de la commune de Grand-Aigueblanche. Le pilotage et l'animation de l'ETVA dépendent du pôle événementiel sportif de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA). Il s'agit d'un événement sportif de type trail évoluant en pleine nature et comportant plusieurs épreuves. Certaines épreuves se déroulent en une seule étape et un temps limité. D'autres, nommées « les combinés » se déroulent en deux ou trois étapes.

La marche nordique est une catégorie de marche dont le principe est d'accentuer le mouvement naturel de balancier des bras et de propulser le corps vers l'avant à l'aide de deux bâtons, de sorte que chaque participant est tenu de maintenir un pied et un bâton au sol tout au long du parcours.

Les parcours sont tracés exclusivement sur le territoire des vallées d'Aigueblanche composées des vallées du Morel, de l'Eau Rousse et de Nâves.

Les départs seront donnés de la base de loisirs du Morel située sur la commune de Grand-Aigueblanche les 07 et 08 octobre 2023, exceptés les départs des kilomètres verticaux (K.V) Pelton 1000 et Pelton 2000 qui partiront de la centrale hydro-électrique de la Coche Pelton (Grand-Aigueblanche).

Conditions de participation

Le fait de participer à l'EDF Trail des Vallées d'Aigueblanche implique l'acceptation du présent règlement et oblige le participant à avoir une préparation physique et un état de santé lui permettant d'effectuer le parcours pour lequel il s'est inscrit en pleine conscience.

Cette préparation devra lui permettre de savoir gérer les problèmes physiques et mentaux découlant de conditions météorologiques difficiles entraînant une grande fatigue, des douleurs musculaires ou articulaires ou toutes autres petites blessures.

L'Echapeaux Belle (24 kms), est ouvert à tous, hommes ou femmes nés avant le 31/12/2004 et plus (catégorie Espoir à Master 10).

La Tournée Générale (51 kms), **le K.V Pelton 2000**, **la Gigawatt** et **la Térawatt** sont ouverts à tous, hommes et femmes nés avant le 31/12/2004 et plus (catégorie Espoir à Master 10).

Le K.V Pelton 1000 est ouvert à tous, hommes et femmes nés avant le 31/12/2008 et plus (catégorie Cadet à Master 10).

La Morel Express (13 kms) et **la Mégawatt** sont ouvertes à tous, hommes et femmes nés avant le 31/12/2006 et plus (catégorie Junior à Master 10).

La Marche nordique (18 kms) est ouverte à tous, hommes et femmes nés avant le 31/12/2004 et plus (catégorie Espoir à Master 10)

Inscriptions

L'épreuve est ouverte à toute personne qui aura obligatoirement remis à l'organisation :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

- ou une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou de la marche nordique (marche nordique 18 kms), datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical (modèle à télécharger sur le site de la course)

L'organisation ne pourra pas faire de copie le jour de l'épreuve. Les documents remis ne seront pas restitués. Aucune décharge ne sera acceptée.

Les inscriptions se font directement dans les conditions décrites que vous trouverez en consultant le site de l'épreuve www.edftrailvalleesaigueblanche.com jusqu'au 05 octobre 2023 23h59. Elles seront possibles sur place le vendredi 06 octobre 2023 à partir de 17h30 jusqu'à 20h00, le samedi 07 octobre 2023 de 6h30 à 13h30 et le dimanche 08 octobre 2023 de 6h00 à 9h00. Toutes les inscriptions se dérouleront dans un même lieu, à la salle polyvalente du Morel-Chemin des loisirs-Bellecombe-73260 Grand-Aigueblanche dans la limite des dossards encore disponibles.

La mise en place de tarifs progressifs a été instaurée :

- Tranche N° 1 : du 15 mai 2023 au 31 juillet 2023 à 23h59
- Tranche N° 2 : du 1^{er} août 2023 au 1^{er} octobre 2023 23h59
- Tranche N° 3 : du 2 octobre 2023 au 5 octobre 2023 23h59
- Inscription sur place majorée de 5 € par rapport à la tranche n° 3

Annulation d'une inscription

Toute annulation d'inscription doit être faite par courrier (Nâves Ski Nordique-Maison de la Montagne de Nâves-73260 La Léchère) accompagnée d'un certificat médical motivant la raison de l'annulation. Aucun désistement n'est enregistré par mail ou téléphone. L'annulation devra être faite avant le 1^{er} septembre 2023.

Le montant du remboursement sera de 50 % du prix payé hors frais d'inscription.

Aucun remboursement ne sera effectué avant début Décembre 2023.

En cas d'annulation liée à la pandémie de COVID-19, le montant du remboursement sera de 100 % du tarif hors frais d'inscription. Les modalités de remboursement feront l'objet d'une communication spécifique.

Les épreuves

La Morel Express : Environ 13 kms, 380D+, ne comprend pas de barrière horaire, ni de temps limite. Le départ sera donné à 13h45 le samedi 07 octobre 2023.

L'Echapeaux Belle : Environ 24 kms, 1260D+, comprenant 1 barrière horaire et un temps limite de 5h30. Le départ sera donné à 8h00 le dimanche 08 octobre 2023.

La Tournée Générale : Environ 51 kms, 3030 D+, comprenant 2 barrières horaires et un temps limite de 11h30. Le départ sera donné le dimanche 08 octobre 2023 à 6h30.

Le K.V Pelton 1000 : Environ 5 kms et 1000 D+ dans un temps limite de 2h00. Le départ sera donné le samedi 07 octobre 2023 à 9h00.

Le K.V Pelton 2000 : Environ 10 kms et 2000 D+ comportant une barrière horaire et un temps limite de 4h00. Le départ sera donné à 7h30 le samedi 07 octobre 2023.

Megawatt : Combiné Pelton 1000 + Morel Express : Les départs seront respectivement donnés à 8h30 et 13h45 le samedi 07 octobre 2023.

Gigawatt : Combiné Pelton 1000 + Echapeaux Belle : Les départs seront respectivement donnés à 8h30 le samedi 07 octobre 2023 et à 8h00 le dimanche 08 octobre 2023.

Terawatt : Combiné Pelton 1000 + Morel Express + Tournée générale : Les départs seront respectivement donnés à 8h30 et 13h45 le samedi 07 octobre 2023 et à 6h30 le dimanche 08 octobre 2023.

La marche nordique : Environ 18 kms et 700 D+ dans un temps limite de 5h00. Le départ sera donné le dimanche 08 octobre 2023 à 8h30.

La seule condition pour participer aux épreuves des combinés étant de finir le K.V Pelton 1000 dans le temps limite de 2h00. Dans le cas contraire, l'athlète ne sera pas autorisé à prendre le départ des épreuves composant les combinés Megawatt, Gigawatt et Terawatt.

Retrait des dossards / Inscriptions sur place

Les retraits de dossards et les inscriptions sur place (dans la limite des places disponibles) se feront le vendredi 06 octobre 2023 de 17h30 à 20h00, le samedi 07 octobre 2023 de 6h30 à 13h30 et le dimanche 08 octobre 2023 de 6h00 à 9h00. Ils seront à récupérer à la salle polyvalente du Morel-Chemin des loisirs-Bellecombe-73260 Grand-Aigueblanche.

Le dossard doit être visible en toutes circonstances. Il peut être porté soit à la cuisse soit à la poitrine. Prévoir de se munir d'une pièce d'identité. **Prévoir des épingles.** Une caution pourra être demandée lors de la prise du matériel de chronométrage.

En cas de non départ du participant, il est demandé à ce que le dossard ainsi que le matériel de chronométrage soient remis le plus rapidement possible à une personne de l'organisation afin de ne pas rechercher inutilement des participants sur le parcours qui n'auraient pas pris le départ.

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance RC pour la durée de l'épreuve.

Individuelle accident :

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance Individuelle Accident qui couvre les frais de recherche et d'évacuation en France.

Douches

Il vous sera possible de prendre une douche. Un espace hommes et femmes sera à votre disposition. Il sera en libre accès et sans surveillance. Il vous sera demandé de respecter les lieux mis à votre disposition pour votre confort. Le service de douche est situé à 200 mètres de l'aire de départ/arrivée à Stade Emmanuel Fresno-Chemin des loisirs-Bellecombe-73260 Grand-Aigueblanche.

Matériel / Equipement

Obligatoire : Pour l'Echapeaux Belle, La Tournée Générale, Gigawatt, Térapawatt et les K.V Pelton 1000 et 2000

Une couverture de survie et un coupe-vent (pour la Pelton 2000, la Tournée Générale et l'Echapeaux Belle).

Les bâtons de marche sont autorisés.

Téléphone portable (numéro du P.C course et P.C sécurité fourni dans le « welcome bag »)

Réserve d'eau de 1 litre minimum

Réserve alimentaire (Barres énergétiques par exemple)

1 gobelet

Epingles à nourrice pour le dossard

Abandon / Rapatriement

Abandon :

Tout concurrent peut abandonner s'il le souhaite. Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle ou de ravitaillement. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide son dossard. L'organisation peut aussi décider de stopper un concurrent visiblement défaillant.

S'il se trouve dans l'incapacité de rejoindre un point de contrôle, il mettra tout en œuvre pour alerter l'organisation de son positionnement afin que celle-ci prenne les décisions appropriées.

Rapatriement :

Le rapatriement sera décidé en lien avec le P.C course et sera organisé par les responsables de la course s'ils jugent nécessaire de le mettre en œuvre. Tous les concurrents refusant le rapatriement décidé par les organisateurs en continuant la course le feront sous leur entière responsabilité.

Le coureur ne sera plus alors sous le contrôle de l'organisation.

Deux points de rapatriement seront opérationnels :

Parcours Echapeaux Belle : Rapatriement possible à la station de Doucy, point de ravitaillement numéro n°2

Parcours Tournée générale : Rapatriement possible à la station de Doucy, point de ravitaillement n° 2 et au village de Grand-Nâves, point de ravitaillement n° 4.

Service de navette

Un service de navette sera opérationnel pour acheminer les participants au K.V 1000 et K.V 2000 au point de départ.

Il sera gratuit. Les navettes seront en place à l'arrivée du K.V 1000 au col de La Coche et à la station de Valmorel pour le K.V 2000.

Ce service est mis en place par l'organisation dans le souci de limiter les déplacements motorisés individuels entre les lieux de départ et d'arrivée.

Il rentre totalement dans une logique de limiter l'impact de notre évènement sur l'environnement, en conformité avec les exigences du label « manifestation sportive développement durable ».

Sécurité / assistance médicale

Le dispositif prévisionnel de sécurité (D.S.P) sera visible avant le début de la course sous forme d'affichage. Il est en cours de fabrication pour l'édition 2023.

Modification du parcours ou des barrières horaires / Annulation de la course

En cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier les barrières horaires ou de modifier le parcours prévu initialement.

En cas de « force majeure », conditions météorologiques (alerte météorologique orange ou rouge) empêchant la pratique de la course à pied en compétition ou de la randonnée en montagne, catastrophes naturelles (séisme, tempête) ou événements extérieurs majeurs (révolution, guerre, attentats, pandémie...), forçant l'organisateur à annuler l'évènement, l'organisateur se réserve le droit de proposer un taux de remboursement ou un report sur l'édition suivante. Ne seront pas remboursés les coûts de traitement bancaire.

Changement de course

Le changement de course est possible jusqu'au **15 septembre 2023**. Après cette date, plus aucun changement ne sera possible.

Le changement de course est possible uniquement s'il reste des places sur la course demandée. En cas de changement en faveur d'une course ayant un tarif inférieur à celui de la course initialement choisie, le tarif de la première course reste dû. Dans l'hypothèse inverse, le participant devra s'acquitter du différentiel de prix entre les 2 courses.

Disqualification

Un concurrent sera exclu de la course en cas de non-respect du règlement et des consignes de sécurité en refusant d'obtempérer à un ordre du directeur de course, d'un responsable de point de contrôle ou d'un médecin ou d'un secouriste.

L'organisation prendra des sanctions pour tout comportement inconvenant envers d'autres concurrents ou envers l'organisation. La tricherie (coupe de parcours, utilisation d'autres moyens de déplacements que la course à pied, etc...) et le non-respect de l'environnement sont des causes d'exclusion (jet de détritus de la part des coureurs mais aussi des accompagnateurs).

Ravitaillements et postes de contrôle

Aucun gobelet n'est fourni sur les ravitaillements. Chaque participant doit disposer de son propre contenant.

- 4 ravitaillements et 5 points de contrôle pour la Tournée Générale (51 kms)
- 2 points de ravitaillement et 4 points de contrôle pour l'Echapeaux Belle (24 kms)
- 1 point de ravitaillement et 1 point de contrôle pour la Morel Express (13 kms)
- 1 point de ravitaillement et 1 point de contrôle pour les KV Pelton 1000 et 2000

Des points de contrôle inopinés seront en place tout au long du parcours.

Tournée Générale (51 kms) :

4 ravitaillements solides/ hydriques aux points kilométriques 9, 15.5, 22 et 36.3.

5 points de contrôle aux points kilométriques 9, 15.5, 22, 36.3 et 44.2

L'échapeaux Belle (24 kms) :

2 ravitaillements solides aux points kilométriques 9, et 15.5

4 points de contrôle aux points kilométriques 9, 15.5, 17.8 et 21

La Morel Express :

1 ravitaillement solide et hydrique et 1 point de contrôle au point kilométrique 7.0

K.V Pelton 1000 :

Ravitaillement à l'arrivée (point kilométrique 5.5)

K.V Pelton 2000 :

1 ravitaillement et 1 point de contrôle au col de la Coche, point kilométrique 5.5 et 1 léger ravitaillement au col du Gollet.

Marche nordique (18 kms) :

2 ravitaillements aux points kilométriques 6.3 kms et 11 kms

2 points de contrôle au km 9.2 et 12.5

Temps maximum autorisé et barrières horaires

KV Pelton 1000 : Temps maximal : 2h00

KV Pelton 2000 : Temps maximal : 4h00. Barrière horaire : 9h30 (2h00) au point kilométrique 5.5 (Col de la Coche-Arrivée du KV Pelton 1000)

Morel Express : Pas de temps limite donc pas de barrière horaire

Echapeaux Belle : Temps maximal : 5h30 1 barrière horaire : 11h30 (3h30) au point kilométrique 12 (Granges de Charmettes)

Tournée Générale : Temps maximal : 11h30 2 barrières horaires : 11h00 (4h30) au point kilométrique 22.5 et 15h00 (8h30) au point kilométrique 36.3

Marche nordique (18 kms) : Temps maximal : 5h00. Pas de barrière horaire

Les barrières horaires sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par l'organisation, notamment afin de garantir la sécurité des participants en cas d'événement climatique exceptionnel annoncé, sans que cela n'ouvre droit à un remboursement même partiel de l'épreuve.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard. L'organisation ne sera alors plus tenue à la moindre responsabilité envers le participant réalisant un tel choix.

Lot de bienvenue

Lors de l'inscription (sauf pour la marche nordique), chaque concurrent devra renseigner des éléments concernant le cadeau de bienvenue. L'organisation s'engage à respecter les éléments fournis par chaque participant (ex : taille et forme de tee-shirt...) si l'inscription est enregistrée avant le 31 juillet 2023 23h59. Après cette date, les cadeaux de bienvenue et/ou finisher pourraient ne pas correspondre aux renseignements fournis par le concurrent ou ne pas être délivrés.

Les lots de bienvenue seront offerts à tous les participants (sauf marche nordique). Les lots finisher seront remis aux coureurs ayant terminé les courses suivantes : Pelton 2000 ; les 3 combinés, la Tournée Générale, l'Echapeaux Belle et la Morel Express. Les lots finisher ne seront remis que sur présentation du dossard.

Palmarès

Le Palmarès des courses « Tournée générale », « L'Echapeaux Belle », « Morel Express » et les Pelton 1000 et 2000 s'établira de la façon suivante :

Seront récompensés :

- 3 premiers scratch Homme et femme
- Les premiers Homme et Femme de chaque catégorie. Pas de cumul possible.

Le palmarès des combinés « Megawatt » « Gigawatt » et « Terawatt » s'établira de la façon suivante :

- 3 premiers scratch Homme et Femme
- Le cumul sera possible avec les courses « Pelton 1000 », « Morel Express », « Echapeaux Belle » et « Tournée Générale »

Le palmarès de la marche nordique (18kms) s'établira de la façon suivante :

- 3 premiers scratch Homme et Femme

Catégories récompensées

Les catégories récompensées sont les suivantes :

- Cadet
- Junior
- Espoir
- Sénior/MO
- M1/M2
- M3/M4
- M5 et avant

Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Il autorise sans réserve l'organisation et ses partenaires à communiquer sous forme de newsletters.

Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (article 34 à 38) de rectification et de suppression (article 26) des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous devez contacter l'organisation et ses partenaires. Vous pouvez également à tout moment demander à ne plus recevoir de mail.